



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Points 134 et 11 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement
sur le VIH/sida et des déclarations politiques
sur le VIH/sida

Organisation de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2016

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/70/L.38

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Gert Auväärt (Estonie)

1. À ses 22^e et 23^e séances, les 22 et 23 décembre 2015, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/70/20) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/70/L.38. À la 22^e séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité consultatif (A/70/7/Add.40). La Commission était saisie d'un projet de décision déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde (A/C.5/70/L.17, sect. K) (voir par. 3).

2. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.

¹ A/C.5/70/SR.22 et A/C.5/70/SR.23.



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/70/L.38, il faudra prévoir au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 un montant supplémentaire de 118 200 dollars. Des mesures seront prises pour que les dépenses supplémentaires de 118 200 dollars à prévoir soient financées sur les ressources inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 et qu'elles soient mentionnées dans le rapport sur l'exécution du budget correspondant pour le même exercice biennal.

¹ A/C.5/70/20.

² A/70/7/Add.40.